

ENFANTS D'AUJOURD'HUI DIVERSITÉ DES CONTEXTES PLURALITÉ DES PARCOURS

*Colloque international de Dakar
(Sénégal, 10-13 décembre 2002)*



Numéro 11

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
AIDELF**

Nouveau contexte familial à la naissance, reconnaissance paternelle et prise en charge des jeunes enfants à Yaoundé

Anne-Emmanuèle CALVÈS

Université de Montréal, Canada

1. Contexte et problématique

À Yaoundé, comme dans bon nombre de villes africaines, l'âge au premier mariage recule, l'activité sexuelle pré-nuptiale se banalise, et les jeunes vivent souvent leur première maternité ou paternité alors que leur relation n'a pas encore été sanctionnée par un mariage traditionnel, religieux ou légal (Kuate Defo, 1998 ; Calvès, 1999 ; Hakansson et Levine 1997). Les unions sexuelles que forment les jeunes célibataires sont diverses et s'inscrivent dans des logiques variées. Certaines unions informelles constituent une étape dans le processus matrimonial et le statut des enfants issus de ces unions s'apparente à celui des enfants nés dans le cadre du mariage. Dans d'autres cas, l'union sexuelle n'est pas perçue comme un préalable au mariage officiel et la naissance d'un enfant n'est pas un événement logique ou même désiré (Feyisetan et Bankole, 1991 ; Meekers et Calvès, 1997).

Avec l'essor des unions sexuelles non-maritales, la question du statut et de la prise en charge des enfants nés de parents célibataires se pose donc avec de plus en plus d'acuité. En effet, la nature de l'union sexuelle au sein duquel naît un enfant est susceptible d'influencer tant le statut social et légal de l'enfant, que le soutien économique et l'encadrement dont il bénéficiera après sa naissance, en particulier de la part de son père biologique. Certaines recherches qualitatives suggèrent que de plus en plus de jeunes Africains célibataires refusent d'assumer la responsabilité de la grossesse de leur partenaire, ne reconnaissent pas leurs enfants et fuient leurs responsabilités de père (Bledsoe et Cohen, 1993 ; Launay, 1995 ; Gyesi-Garbah, 1985 ; Opong et Wéry, 1994 ; Calvès, 1996). Plus généralement, le recul de l'âge au mariage et la multiplication des unions informelles en milieu urbain africain permettent maintenant aux jeunes hommes de choisir les enfants qu'ils vont légalement reconnaître et dont ils vont s'occuper, et ceux qu'ils ne reconnaîtront et ne soutiendront pas. En d'autres termes, les hommes célibataires peuvent « opérer une certaine sélection parmi leurs enfants par le biais du registre des naissances à l'état civil » (Bledsoe et Cohen : 1993 : 86).

Or, plus que le changement dans la séquence des naissances et du mariage en tant que tel, c'est l'absence de reconnaissance et de soutien paternel qui peut faire de la maternité pré-nuptiale un problème économique et social. Ainsi, d'après Bledsoe et Cohen (1993), pour beaucoup d'enfants africains, « avoir des parents mariés est bien moins important qu'avoir un père désireux de reconnaître son enfant et d'assumer l'ensemble des obligations économiques et sociales associées à la paternité » (p.80). La marginalisation socio-économique des mères célibataires et de leurs enfants, en l'absence d'un soutien de la part de leur partenaire et de la famille de celui-ci a, été illustrée par plusieurs chercheurs. L'un des signes les plus dramatiques de cette marginalisation est l'accroissement du phénomène des enfants abandonnés et des enfants dans la rue observé en milieu urbain africain (Opong, 1997). D'une manière générale, la reconnaissance paternelle légale joue un rôle essentiel pour établir la filiation d'un enfant, pour que celui-ci acquière un statut économique, accède à l'héritage familial, et ait une identité sociale (Geary, 1986 ; Guyer 1984 ; Masquelier, 1993 ; Hakansson, 1994).

En dépit de l'acuité du problème, les enquêtes sur la fécondité ou la famille menées en Afrique subsaharienne ne recueillent généralement pas d'information sur la reconnaissance paternelle des enfants nés hors mariage. Ce manque d'information rend impossible la mesure

de l'ampleur du phénomène des enfants nés hors mariage n'ayant pas été reconnus par leurs géniteurs. On sait également peu de chose sur ce qui amène les jeunes hommes à reconnaître tel enfant plutôt que tel autre. De même, si des études qualitatives ont montré que les grand-mères étaient souvent responsables de l'encadrement et du soutien financier des enfants nés hors mariage (Ocholla-Ayayo, 1997 ; Kilbridge et Kilbridge, 1997 ; Oppong et Wéry, 1994), les modalités de prise en charge de ces enfants méritent d'être également analysées de plus près. Cette étude a donc pour objet d'explorer les déterminants de la reconnaissance paternelle, d'analyser les modalités de prise en charge des jeunes enfants aujourd'hui à Yaoundé, ainsi que l'impact de la reconnaissance paternelle sur ces modalités de prise en charge.

2. Données

Cette étude s'appuie sur des données d'enquête collectées à Yaoundé entre janvier et mars 1997 auprès de 384 jeunes hommes et femmes âgés de 20 à 29 ans sélectionnés parmi 480 ménages. L'échantillon utilisé est un échantillon aléatoire stratifié représentatif de la ville de Yaoundé. L'objectif de l'enquête était d'appréhender les dynamiques sociales de la fécondité pré-nuptiale au Cameroun. Pour ce faire, un questionnaire biographique a été administré aux jeunes enquêtés afin de retracer leurs itinéraires résidentiel, scolaire et professionnel, et de recueillir des données sur leurs unions sexuelles, leurs mariages, et leurs enfants. Au total, les enquêtés ont fourni des informations sur 264 jeunes enfants. Les données collectées permettent de resituer la naissance de chaque enfant dans son contexte familial. Il a été possible d'obtenir, entre autres, des informations sur les caractéristiques des parents biologiques au moment de la grossesse, de vérifier s'ils vivaient ou non ensemble à ce moment là, d'évaluer si la conception était désirée et/ou planifiée, et enfin, de savoir si l'enfant, une fois né, a été reconnu ou non par son père. Plus précisément, les répondants devaient donner le profil socio-économique du père (ou mère) de chaque enfant au moment de la conception (âge, activité, groupe ethnique, parité...). Deux questions permettent de savoir si la grossesse était accidentelle ou planifiée et ensuite si elle avait été discutée ou non par les deux partenaires. Pour la reconnaissance paternelle, on a demandé aux enquêtés si chaque enfant avait été légalement reconnu ou non par son père biologique.

Au Cameroun, si les enfants issus de couples légalement mariés sont automatiquement reconnus et rattachés au lignage de leur père, la reconnaissance légale des enfants nés hors mariage, en revanche, a généralement lieu au moment de la déclaration de la naissance à l'état civil. Si le père ne reconnaît pas son enfant, son nom de famille ne sera pas inscrit sur l'acte de naissance de l'enfant. Puisque les certificats de naissance sont en général exigés pour les allocations familiales, les inscriptions scolaires, et l'obtention de la carte nationale d'identité, les taux d'inscription au registre d'état civil sont élevés en milieu urbain camerounais et ne sont pas réservés à une élite instruite (Ndong et al., 1994). Finalement, pour chaque enfant, des données ont été recueillies sur les modalités actuelles de prise en charge : personne en charge de l'encadrement, la surveillance et l'éducation de l'enfant, personne finançant sa nourriture, ses vêtements, ses frais de santé et de scolarité.

La majorité des 264 enfants constituant l'échantillon ont été déclarés par des enquêtées femmes (plus précisément 73,1% des enfants ont été déclarés par les femmes et 26,4% par les hommes). Cette situation s'explique en partie par le fait que les femmes enquêtées sont un peu plus âgées que leurs homologues masculins et que les femmes camerounaises ont généralement une fécondité plus précoce que les hommes. Il se peut également qu'il y ait une sous-déclaration des enfants par les jeunes hommes enquêtés qui, dans certains cas, peuvent omettre de déclarer les naissances non désirées et dans d'autres, ne sont tout simplement pas au courant de l'existence de leur enfant. L'échantillon de l'étude est composé de jeunes enfants (4 ans en moyenne), qui pour la majorité (56,1%), ne fréquentaient pas encore l'école au moment de l'enquête. Il compte un nombre égal de garçons et de filles.

3. Les déterminants de la reconnaissance paternelle

3.1 Modèles et hypothèses

La variable dépendante du modèle est de nature dichotomique : « un enfant né hors mariage a-t-il été ou non reconnu par son père biologique ? ». Parce qu'elle a généralement lieu au moment de la déclaration de la naissance à l'état civil, la reconnaissance paternelle doit être étudiée dans le contexte de la naissance. Les données collectées à Yaoundé se prêtent particulièrement bien à ce type d'analyse puisqu'elles comportent de nombreuses informations sur les conditions entourant la naissance des enfants des répondants. Les recherches sur la reconnaissance paternelle en Afrique sub-saharienne étant peu nombreuses, il n'existe pas de cadre théorique en tant que tel sur les déterminants de la reconnaissance paternelle des enfants nés hors mariage qui pourrait être testé. La littérature existante, même si elle n'aborde qu'indirectement le sujet, nous livre pourtant des pistes intéressantes et suggère que des facteurs comme le sexe de l'enfant, les caractéristiques socioéconomiques de ses parents, le statut de leur union au moment de la conception, ainsi que le fait que la conception ait été désirée ou non influenceraient la reconnaissance paternelle d'un enfant né hors mariage.

Bien que l'effet du sexe de l'enfant sur la reconnaissance paternelle demeure une question empirique, plusieurs travaux ont prouvé l'existence d'une discrimination vis à vis des filles dans des domaines comme la scolarisation (Marcoux 1994 ; United Nations 1995 ; Lloyd et Gage-Brandon 1994), ou encore l'accès à des soins de santé (Biaye 1994) dans plusieurs pays d'Afrique sub-saharienne. On pourrait alors faire l'hypothèse qu'en matière de reconnaissance paternelle, un sexe soit également privilégié aux dépens de l'autre, et que les garçons aient une probabilité plus élevée d'être reconnus par leurs pères que les filles.

L'âge et le statut professionnel des pères au moment de la conception sont deux variables explicatives également retenues dans l'analyse. L'âge du père devrait être positivement associé à la probabilité qu'un enfant soit reconnu ou non. Comme on l'a signalé plus haut, des études antérieures ont montré que les très jeunes pères ont tendance à nier leur implication et même à « disparaître dans la nature » lorsqu'ils apprennent la grossesse de leurs partenaires, parce qu'ils ne se sentent pas « socialement prêts » à assumer les responsabilités associées à la paternité (Bledsoe et Cohen 1993 ; Launay 1995 ; Gyepi-Garbrah 1985). Le statut socio-économique des pères au moment de la grossesse devrait également influencer la reconnaissance paternelle. Dans un contexte de crise économique aiguë où les coûts d'éducation et de prise en charge d'un enfant sont à la hausse, l'activité professionnelle des pères devrait contribuer au fait qu'un jeune homme se sente « socialement pas prêt » ou pas à assumer la paternité. Ainsi, on s'attendrait à ce que les étudiants et les sans-emplois soient plus enclins à refuser de reconnaître leur enfant que les jeunes hommes ayant un travail, particulièrement les salariés du secteur formel.

Le fait que les parents biologiques ne soient pas du même groupe ethnique pourrait également avoir un impact sur la reconnaissance paternelle de l'enfant. Bien que les couples inter-ethniques soient de plus en plus fréquents au Cameroun, des études qualitatives menées à Yaoundé et dans la région Centre-sud du pays suggèrent que ces unions ne sont pas toujours socialement acceptées (Abéga 1994). Le fait que la mère de l'enfant soit d'un groupe ethnique différent de celui du père pourrait alors rendre la naissance indésirable et avoir un effet négatif sur la probabilité que l'enfant soit reconnu par son père.

En plus des caractéristiques de l'enfant, du père et de la mère, des variables reflétant le statut de l'union au moment de la conception sont incluses comme variables explicatives dans le modèle. Plus précisément, deux variables sont prises en compte : 1) le concubinage ou non des parents au moment de la conception et 2) le fait que le père de l'enfant ait déjà des enfants issus d'autres unions. Les unions que forment de plus en plus fréquemment les jeunes

célibataires en milieu urbain africain sont très diverses et leur niveau de stabilité et de reconnaissance sociale varient considérablement. Certaines de ces relations peuvent être considérées comme une variante du mariage ou comme une étape dans le processus matrimonial (Meekers 1995 ; Meekers et Calvès 1997). C'est souvent le cas des relations où les partenaires cohabitent. Au Cameroun, la co-résidence avant le mariage implique souvent que les versements de la dot ont commencé ou que les partenaires sont officiellement fiancés (van Beek, 1987 : p.84). D'autres unions entre jeunes célibataires, en revanche, sont de simples relations amoureuses et/ou sexuelles sans aucune perspective de mariage. Si l'arrivée d'un enfant semble être la conséquence logique et attendue dans le premier type d'union, elle peut être perçue, à l'inverse, comme une moins bonne nouvelle dans le second (Obbo 1987 ; Gage et Bledsoe 1994). On s'attendrait donc à ce que les enfants dont les parents cohabitent au moment de la conception aient une probabilité plus élevée d'être reconnus par leur père biologique que les autres.

La deuxième variable reflétant le statut de l'union au moment de la conception est l'existence d'enfants conçus par le père dans le cadre d'autres unions. Les jeunes urbains au Cameroun, et c'est aussi le cas dans d'autres villes africaines, sont souvent impliqués dans plusieurs unions sexuelles simultanément et peuvent avoir, par conséquent, des enfants de mères différentes (Calvès 1998 ; Abéga 1994 ; Meekers et Calvès 1997). Des recherches qualitatives suggèrent que ces unions n'ont pas toutes le même statut aux yeux des jeunes hommes, et qu'il existe un certain « classement » entre elles qui peut se traduire par un investissement sélectif des pères sur les enfants issus de ces diverses relations (Bledsoe 1994 ; Oppong 1997). Les pères ayant déjà des enfants « dehors » au moment de la naissance devraient alors être moins enclins à reconnaître leurs enfants que ceux qui n'en n'ont pas.

La dernière variable explicative intégrée dans le modèle rend compte de la désirabilité de la conception. Cette variable est une combinaison de deux items : si la conception a été planifiée ou si elle était accidentelle, d'une part, et si les partenaires ont discuté de l'éventualité d'avoir un enfant, d'autre part. Cette variable est codée 1 lorsque que la conception était planifiée et discutée et 0 sinon. Certaines études suggèrent qu'en Afrique, les femmes célibataires utilisent parfois la grossesse comme une stratégie rationnelle aux fins d'un mariage (Calvès, 2000 ; Obbo 1987 ; Bardem 1994). Avoir un enfant peut encore être pour la femme une manière d'entretenir des liens économiques avec un homme, même s'ils ne sont pas mariés (Guyer 1994). A Yaoundé, les jeunes hommes disent craindre de se voir contraints à épouser une de leurs partenaires parce qu'elle est enceinte, ou même d'être tenus responsables d'une grossesse dont ils ne sont pas les auteurs (Calvès, 2000). Dans un tel contexte, il est probable que pour les enfants dont la conception n'a ni été planifiée ni discutée, les chances d'être reconnus par leur père biologique sont moindres.

Enfin, parce que les données ont été recueillies auprès des hommes et des femmes et que l'information utilisée dans le modèle peut différer selon le sexe du répondant, une variable de contrôle, distinguant entre les répondants hommes et femmes, est incluse dans le modèle.

3.2 Résultats

Le tableau 1 présente les caractéristiques des enfants, de leurs parents et des unions au sein desquelles ces enfants sont nés pour trois catégories d'enfants : 1) ceux dont les parents étaient mariés au moment de leur naissance ; 2) ceux qui sont nés de parents non mariés mais qui ont été reconnus par leur père biologique et 3) ceux qui sont nés de parents non mariés et qui n'ont pas été reconnus.

TABLEAU 1. CARACTÉRISTIQUES DES ENFANTS, DES PÈRES, DES MÈRES ET DES UNIONS PARENTALES AU MOMENT DE LA CONCEPTION POUR TROIS CATÉGORIES D'ENFANTS

Caractéristiques	Parents mariés	Parents non mariés, reconnaissance par le père	Parents non mariés, non reconnaissance par le père
<i>Caractéristiques individuelles</i>			
Sexe			
Masculin	51,7	48,1	52,7
Féminin	48,3	51,9	47,3
<i>Caractéristiques du père au moment de la conception</i>			
Âge			
15-19	1,7	5,5	30,4
20-24	6,7	25,0	62,7
25-29	45,0	39,8	65,4
30 +	46,7	29,7	76,0
Profession			
Étudiant	1,7	27,1	41,9
Sans emploi	3,3	10,9	10,8
Employé du secteur informel	78,3	39,5	35,1
Employé du secteur salarié	16,7	22,5	12,2
<i>Caractéristiques de la mère au moment de la conception</i>			
La mère appartient au même groupe ethnique que le père			
Oui	85,7	69,8	58,3
Non	14,3	30,2	64,2
<i>Statut de l'union au moment de la conception</i>			
Les parents sont concubins			
Oui	90,0	37,2	8,1
Non	10,0	62,8	91,9
Le père a des enfants issus d'autres unions			
Oui	26,7	26,8	31,1
Non	73,3	73,2	68,9
<i>Statut de la conception</i>			
La conception a été planifiée et discutée			
Oui	76,7	59,7	20,3
Non	23,3	40,3	79,7
N	61	129	74

Le tableau 1 confirme l'ampleur des naissances hors mariage parmi les jeunes urbains au Cameroun aujourd'hui. En effet sur les 264 enfants répertoriés, 60 seulement sont nés de parents mariés. Parmi les enfants nés hors mariage (N=204), plus de la majorité a été reconnue par les pères biologiques (63,5%) mais une proportion non négligeable ne l'a toutefois pas été (36,5%). Il y a une proportion égale de filles et de garçons dans chacune des trois catégories d'enfants. Sans surprise, les enfants nés de parents mariés ont des pères qui sont plus âgés et qui sont plus nombreux à travailler que les enfants nés hors mariage. Parmi les enfants nés hors mariage, les enfants qui n'ont pas été reconnus ont des pères en moyenne plus jeunes que ceux des enfants qui ont été reconnus, et qui sont plus souvent

étudiants (42% comparés à 27%). Comme on s'y attendait, la proportion des enfants dont les parents appartiennent au même groupe ethnique est la plus élevée parmi les enfants nés de parents mariés (85,7%) et la plus faible parmi les enfants de parents non mariés qui n'ont pas été reconnus (41,7%). Alors qu'une large majorité d'enfants qui sont nés de parents mariés (90%) avaient, sans surprise, des parents qui cohabitaient au moment de la conception, ce n'est le cas que de seulement 32,7% des enfants nés hors mariage qui ont été reconnus et de 8% de ceux qui n'ont pas été reconnus. Il n'y a pas de différence dans la proportion d'enfants dont le père avait des « enfants dehors » au moment de la conception lorsqu'on compare les enfants nés dans le mariage et ceux nés hors mariage mais reconnus par leur père. En revanche, les enfants non reconnus sont plus nombreux que les autres à avoir des pères qui avaient déjà des enfants issus d'autres unions au moment de la conception (31%). Finalement, le pourcentage d'enfants dont la conception a été planifiée et désirée est nettement plus élevé parmi les enfants nés de couples mariés (76,7%) que parmi les enfants non reconnus (20,3%).

Le tableau 2 présente les résultats de la régression logistique modélisant l'effet du sexe de l'enfant, des caractéristiques du père, de la mère, et de l'union au moment de la conception, ainsi que le statut de la conception, sur les chances qu'un enfant soit reconnu par son père biologique. Puisque le problème de reconnaissance paternelle ne se pose pas pour les enfants nés de couple mariés, seuls les enfants nés hors mariage sont considérés dans l'analyse (N = 204). Les coefficients de la régression logistique et les « rapports de cotes » ou *odds-ratio* (qui sont la valeur exponentielle des coefficients) sont présentés dans ce tableau.

Le résultat le plus frappant de cette analyse multivariée est l'importance des variables reflétant le statut de l'union au moment de la conception et la désirabilité de la conception pour prédire la reconnaissance paternelle. Le sexe de l'enfant n'affecte pas la probabilité qu'il ou elle soit reconnu(e) par son père biologique. Bien que les enfants reconnus aient des pères plus âgés que les enfants non reconnus (tableau 1), l'âge du père à la conception de l'enfant n'affecte pas non plus de manière significative la probabilité de la reconnaissance paternelle, toutes choses égales par ailleurs. De la même façon, un enfant né de père étudiant, sans emploi, ou travaillant dans le secteur informel, ne voit pas ses chances d'être reconnu réduites par rapport à un enfant né d'un père salarié. L'appartenance au même groupe ethnique n'est pas non plus une variable significative dans le modèle multivarié.

Les variables relatives aux caractéristiques des unions au moment de la conception et la désirabilité de la grossesse ont, en revanche, des effets significatifs sur la probabilité de reconnaissance paternelle. Comme on s'y attendait, la cohabitation parentale au moment de la conception augmente de manière significative les chances de la reconnaissance paternelle. En fait, la probabilité que les enfants conçus dans ce type d'union soient reconnus est six fois plus élevée que celle des enfants conçus au sein d'unions sans cohabitation. Bien que l'effet des caractéristiques socio-économiques des pères sur la reconnaissance ne soit pas significatif, le niveau d'implication des pères dans d'autres unions au moment de la conception lui, en revanche, influence significativement la probabilité qu'un enfant soit reconnu. Confirmant notre hypothèse, les enfants dont les pères ont déjà des enfants issus d'autres unions au moment de leur conception ont une probabilité significativement plus faible d'être reconnus (rapport de cote de 0,29) que les enfants dont les pères n'ont pas d'autres enfants. Enfin, comme anticipé, le fait que la conception d'un enfant ait été planifiée et discutée multiplie par quatre la chance que cet enfant soit ensuite reconnu par son père biologique.

TABLEAU 2. RÉGRESSION LOGISTIQUE ESTIMANT LES PROBABILITÉS QU'UN ENFANT NÉ HORS MARIAGE SOIT RECONNU PAR SON PÈRE

Caractéristiques	Coefficients	Rapports de cotes
<i>Sexe de l'enfant</i>		
Masculin	0,13	1,14
Féminin	-	-
<i>Caractéristiques du père au moment de la conception</i>		
Âge		
15-19	-0,91	0,40
20-24	0,43	1,53
25-29	-0,11	0,89
30 +	-	-
Profession		
Étudiant	-0,08	0,93
Sans emploi	0,41	1,50
Employé du secteur informel	0,02	1,02
Employé du secteur salarié	-	-
<i>Caractéristiques de la mère au moment de la conception</i>		
Mère appartient au même groupe ethnique que le père		
Oui	0,28	1,32
Non	-	-
<i>Statut de l'union au moment de la conception</i>		
Parents vivent ensemble		
Oui	1,72**	5,61**
Non	-	-
Père a des enfants issus d'autres unions		
Oui	-1,23**	0,29**
Non	-	-
<i>Statut de la conception</i>		
Conception a été planifiée et discutée		
Oui	1,49***	4,45***
Non	-	-
Variable contrôle : le répondant est une femme		
N	204	1,58
-2 Log de probabilité	202,05***	
* p < .05 ** p < .01 *** p < .001		
Source : Youth and Procreation in Cameroun , Yaoundé, 1997		

4. Reconnaissance paternelle et prise en charge des enfants

Pour étudier les modalités de prise en charge des enfants nés hors mariage et la façon dont ces modalités diffèrent selon que les enfants ont été ou non reconnus par leur père biologique, le tableau 3 précise les personnes responsables de l'encadrement et de l'éducation et du soutien financier de l'enfant pour trois catégories d'enfants : 1) ceux dont les parents sont légalement mariés (au moment de l'enquête), 2) ceux dont les parents ne sont pas mariés mais qui ont été

reconnus par leur père biologique et 3) ceux dont les parents ne sont pas mariés et qui n'ont pas été reconnus par leur père biologique.

TABLEAU 3. MODALITÉS ACTUELLES D'ENCADREMENT, D'ÉDUCATION, DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES ENFANTS, ET DEGRÉ D'INTERACTION AVEC LE PÈRE POUR TROIS CATÉGORIES D'ENFANTS

	Enfants de parents mariés	Enfants de parents non mariés qui ont été reconnus par leurs pères	Enfants de parents célibataires qui n'ont pas été reconnus par leurs pères
<i>Principale personne responsable de l'éducation et des soins de l'enfant</i>			
Père	28,9	22,8	1,4
Mère	70,1	59,8	63,5
Grand-mère maternelle	0	8,7	14,9
Grand-père maternel	1,0	1,1	1,4
Grand-mère paternelle	0	3,3	4,1
Grand-père paternel	0	0	1,4
Autres	0	4,3	13,5
<i>Principal pourvoyeur des dépenses de nourriture de l'enfant</i>			
Père	91,8	66,3	21,6
Mère	7,2	12,0	39,2
Grand-mère maternelle	0	8,7	14,9
Grand-père maternel	1,0	3,3	4,1
Grand-mère paternelle	0	5,4	4,1
Grand-père paternel	0	1,1	1,4
Autres	0	3,3	14,9
<i>Principal pourvoyeur des dépenses de vêtements de l'enfant</i>			
Père	95,9	66,3	23,0
Mère	4,1	20,7	45,9
Grand-mère maternelle	0	3,3	10,8
Grand-père maternel	0	2,2	4,1
Grand-mère paternelle	0	4,3	4,1
Grand-père paternel	0	1,1	1,4
Autres	0	2,2	10,8
<i>Principal pourvoyeur des dépenses de santé de l'enfant</i>			
Père	95,9	68,5	24,3
Mère	3,1	14,1	39,2
Grand-mère maternelle	0	2,2	12,2
Grand-père maternel	0	4,3	5,4
Grand-mère paternelle	1,0	6,5	4,1
Grand-père paternel	0	2,2	1,4
Autres	0	2,2	13,5
<i>Interaction avec le père biologique</i>			
Vit avec lui	90,7	38,0	13,5
Jamais vu	0	8,7	48,6
N	97	92	75

En ce qui concerne l'encadrement, le tableau 3 montre que, pour toutes catégories d'enfants confondues, la mère est la personne principalement responsable de l'éducation et de l'encadrement des enfants. Ce résultat va dans le même sens que les conclusions d'études précédentes sur la contribution des pères à l'éducation des enfants en Afrique (Oppong, 1988). A noter que l'implication des pères dans l'éducation des enfants varie grandement selon que l'enfant a été reconnu ou non. Si 29% des enfants de parents mariés et 23% d'enfants de parents non mariés mais qui ont été reconnus sont éduqués principalement par leurs pères, le pourcentage équivalent pour les enfants qui n'ont pas été reconnus n'atteint que 1,3%. Confirmant les études qualitatives menées antérieurement dans d'autres pays africains (Kilbride et Kilbride, 1997 ; Launay, 1995 ; Ocholla-Ayayo, 1997), les données présentées dans le tableau 3 montrent aussi que les grands-parents, et particulièrement les grand-mères maternelles, jouent un rôle important dans l'encadrement et l'éducation des enfants de parents non mariés, particulièrement de ceux qui n'ont pas été reconnus par leurs pères biologiques : 1% seulement des enfants de parents mariés sont éduqués par leurs grands-parents, 13% des enfants de parents célibataires reconnus par leurs pères le sont, contre 22 % pour les enfants non reconnus.

En outre, la reconnaissance paternelle semble aussi fortement influencer le niveau de soutien financier que les enfants reçoivent de leur père. Le tableau 3 révèle que la proportion des dépenses de nourriture, vêtements, et de santé payées par les pères décline lorsque l'on passe d'une catégorie d'enfants à l'autre, alors que la proportion du soutien financier provenant de la mère, des grands-parents ou d'autres personnes augmente. Pour la très grande majorité d'enfants de parents mariés (90% ou plus), le soutien financier vient de leur père ; ce qui confirme le rôle crucial que jouent les pères africains dans le soutien financier de leurs enfants. Parmi les enfants de parents non mariés, cependant, la principale source de soutien financier diffère nettement pour les enfants reconnus et ceux qui n'ont pas été reconnus. Alors que les frais de nourriture, vêtements et de santé des enfants reconnus sont principalement assumés par leur père, les mères s'avèrent les principales pourvoyeuses lorsque les enfants ne sont pas reconnus. En fait, pour 39% des enfants non reconnus, les dépenses de nourriture et de santé sont prises en charge par la mère. Ce pourcentage augmente à 46% lorsqu'il s'agit des dépenses de vêtements. Le soutien financier apporté par les grands-parents et par des personnes autres que les parents est aussi significativement plus important pour cette catégorie d'enfants. A noter que, comme pour l'éducation, le support financier des grands-parents est essentiellement pourvu par les grand-mères maternelles.

Les enquêtés ont également été interrogés sur la fréquence d'interaction entre les enfants et leur père biologique. Parmi les enfants non reconnus par leur père, 13% vivent néanmoins avec celui-ci. Chez les enfants reconnus, la proportion est de 38%. La proportion des enfants n'ayant jamais vu leur père biologique diffère également selon qu'ils ont été ou non reconnus : 49% des enfants non reconnus n'ont jamais vu leur père contre 9% chez les enfants reconnus.

5. Conclusions

Plusieurs résultats importants émergent de cette étude. Premièrement, la recherche confirme qu'un nombre très important d'enfants à Yaoundé naissent aujourd'hui de parents non mariés. Cette catégorie toujours croissante d'enfants ne constitue pourtant pas un groupe homogène. En effet, bien que la majorité d'entre eux aient été reconnus par leur père biologique, une proportion non négligeable (36,5%) ne l'a pas été. Cela confirme l'idée que le recul de l'âge au mariage, auquel on assiste dans la plupart des pays africains, a donné aux jeunes hommes une opportunité d'être sélectifs vis à vis de la reconnaissance de leurs enfants nés hors mariage et du soutien qu'ils décident ou pas de leur accorder.

Les résultats de l'analyse multivariée suggèrent que ce classement paternel des enfants est, en fait, le reflet d'un classement parmi les unions pré-maritales. Plus que les

caractéristiques de l'enfant, celles du père, ou celles de la mère au moment de la conception, c'est le statut de l'union et la désirabilité de la grossesse au sein de cette union qui sont les déterminants cruciaux de la reconnaissance paternelle. Les enfants nés d'union de concubins, dont le père n'a pas d'enfants issus d'autres unions, et dont la conception a été planifiée et discutée, ont des chances bien plus grandes d'être reconnus par leur père biologique que les enfants nés au sein d'unions moins stables.

L'étude a démontré également que les modalités de prise en charge et d'encadrement des enfants nés hors mariage, et particulièrement le niveau d'implication des pères dans cette prise en charge, diffèrent de manière significative selon que les enfants ont été reconnus ou non. Les enfants non reconnus sont plus nombreux à être éduqués, encadrés et pris en charge financièrement par leur mère, leurs grands-parents, particulièrement les grand-mères maternelles, ou encore par d'autres adultes. En fait, une proportion non négligeable d'enfants qui n'ont pas été reconnus par leur père biologique semblent être complètement délaissés par ce dernier qui, non seulement ne leur apporte aucun soutien financier, mais ne leur rend jamais visite non plus.

Du point de vue la recherche, les résultats de cette étude démontrent que la question de la reconnaissance paternelle des enfants nés hors mariage mérite plus d'attention. Dans un contexte où le statut des unions consensuelles que forment les jeunes célibataires est de plus en plus ambigu, les enquêtes qui s'intéressent à la fécondité ou aux changements familiaux en Afrique sub-saharienne gagneraient à collecter de l'information sur la reconnaissance paternelle des enfants en plus du statut matrimonial des répondants. La notion de reconnaissance paternelle, elle-même, demanderait à être approfondie : le calendrier et les modalités (autres que légales) de cette reconnaissance, par exemple, doivent être étudiés de plus près afin d'aller au-delà de la dichotomie enfant « reconnu/non reconnu » et de mieux circonscrire le concept de reconnaissance. Les effets à long-terme de la reconnaissance paternelle dans des domaines comme la scolarisation, le niveau de santé, le bien-être psychologique et l'intégration sociale des enfants nécessiteraient également d'être approfondis. En effet, les résultats de cette étude laissent entrevoir des perspectives potentiellement peu réjouissantes pour le bien-être d'une nouvelle « classe d'enfants » africains nés hors mariage : ceux qui n'ont pas été reconnus par leur père biologique. Même si le niveau de soutien financier et d'attention que les enfants reçoivent de leur père peut évoluer à travers le temps, et même si un enfant qui n'a pas été reconnu par son père rapidement après sa naissance peut l'être plus tard dans l'enfance, il n'en demeure pas moins que l'absence de reconnaissance et de soutien paternel, même temporaire, a de fortes chances d'avoir des conséquences préjudiciables durables pour ces enfants.

BIBLIOGRAPHIE

- ABÉGA, S. C. et al, 1994, *Apprentissage et Vécu de la Sexualité chez les Jeunes Camerounais de 15 à 30 ans*. Geneva : Organisation Mondiale de la Santé (WHO) and Yaoundé : Université Yaoundé I.
- BLEDSE, C., 1994, « The social construction of reproductive outcomes: social marginalization in sub-Saharan Africa » Pp.221-234 in *The onset of fertility transition in Sub-Saharan Africa* T. Locoh and V. Hertrich eds., Liege : Derouaux Ordina Editions.
- BLEDSE, C., & COHEN, B., 1993, *Social Dynamics of Adolescent Fertility in Sub-Saharan Africa*, Washington D.C : National Academy Press.

- BIAYE, M., 1994, *Inégalités sexuelles en matière de santé, de morbidité et de mortalité dans l'enfance dans trois pays de l'Afrique de l'Ouest*. Paris : L'Harmattan.
- CALVÈS A.E. 2000. « Premarital sexuality and fertility in Cameroon : relevance of the social disorganization and rational adaptation models » Pp. 397-418. in D. Tabutin, C. Gourdin, G. Masuy-Sroobant et B. Schoumaker (eds) "*Théories, Paradigmes et courants explicatifs en démographie*" *Actes de la Chaire Quetelet 1997*. Académia-Bruylant, l'Harmattan.
- CALVÈS A.E. « Marginalization of African women in the marriage market : evidence from Cameroon ». *Population Studies*, 53(3), 291-301.
- CALVÈS, A.E., 1998, « Adolescent premarital sexuality in Yaoundé : do men have the same motivations and strategies as women ? ». Pp. 141-161 in B. Kuate Defoe (Ed.) *Sexuality and Reproductive Health during Adolescence in Africa* University of Ottawa Press, Ottawa, Canada.
- FEYISETAN, B. & BANKOLE, A., 1991, « Mate Selection and Fertility in Urban Nigeria ». *Journal of Comparative Family Studies* 22(3) : 272-92.
- GAGE, A. & BLEDSOE. C., 1994, « The Effects of Education and Social Stratification on Marriage and the Transition to Parenthood in Freetown, Sierra Leone », pp. 148-66 in C. Bledsoe and G. Pison, eds., *Nuptiality in Sub-Saharan Africa. Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*. London : Oxford University Press.
- GUYER, J.I., 1994, « Polyandrous motherhood : Lineal identities and lateral networks in marital change in a rural Yoruba community » in C. Bledsoe and G. Pison, eds. *Nuptiality in Sub-Saharan Africa : Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*. Oxford : Clarendon Press.
- GEARY, C.M. 1986. *On legal change in Cameroon : women, marriage and bridewealth* African Studies Center, Boston University Working Paper no 113.
- GYEPI-GARBRAH, B., 1985, *Adolescent Fertility in Sub-Saharan Africa : An Overview*. Boston and Nairobi : The Pathfinder Fund.
- HAKANSSON, N. T., 1994, « The detachability of women : gender and kinship in processes of socio-economic change among the Gusii of Kenya », *American Ethnologist* 21(3) : 516-538.
- HANKANSON, N.T. and R.A. LEVINE 1997 « Gender and life-course strategies among the Gusii ». Pp. 253-67. In *African Families and the Crisis of Social Change* T. Weisner, C. Bradley, and P. L. Kilbride (eds.) Westport, Connecticut, Bergin and Garvey.
- KILBRIDE P.L. & KILBRIDE J.C., 1997, Stigma, role overload, and delocalization among contemporary Kenyan women. Pp. 208-23. In *African Families and the Crisis of Social Change* T. Weisner, C. Bradley, and P. L. Kilbride (eds.) Westport, Connecticut, Bergin and Garvey.
- KUATÉ DEFO B. 1998 « Tendances et déterminants des variations régionales du début de l'activité sexuelle prémaritale à l'adolescence », pp. 133-152. In B. Kuate Defo (Ed.). *Sexualité et santé reproductive durant l'adolescence en Afrique*. Ottawa : University of Ottawa Press.
- LAUNAY, R., 1995, The power of names : illegitimacy in a Muslim community in Côte d'Ivoire, in S. Greenhalgh (Ed.) *Situating fertility, Anthropology and Demographic Inquiry*. Cambridge University Press : 108-129.
- LLOYD, C.B. & GAGE-BRANDON A.J., 1994, « High fertility and children's schooling in Ghana : sex differences in parental contributions and educational outcomes », *Population Studies* 48(2) : 293-306.

- MARCOUX, R., 1994, « Fréquentation scolaire et structure démographique des ménages en milieu urbain au Mali » *Cahiers des Sciences humaines*, 31, 3, 655-674.
- MASQUELIER, B., 1993, « Descent, Organizational Strategy, and Polity Formation in the Cameroon Highlands (Bamenda Grassfields) » *Anthropos* 88 : 443-458.
- MEEKERS, D., 1995, « Freedom of Partner Choice in Togo », *Journal of Comparative Family Studies*. 26(2) : 163-78.
- MEEKERS, D. & CALVÈS, A.E., 1997, « 'Main' girlfriends, girlfriends, marriage and money », *Health Transition Review* 7 supplement : 361-376.
- NDONG I, GLOYD S & GALE J., 1994, « An evaluation of vital registers as sources of data for infant mortality rates in Cameroon ». *International Journal of Epidemiology* 23(3) : 536-9.
- OBBO, C., 1987, « The old and the New in East African Elite Marriage », Pp.263-80 in D. Parkin and D. Nyamwaya., eds., *Transformations of African Marriage*. Manchester : Manchester University Press, for the International African Institute.
- OCHOLLA-AYAYO, A.B., 1997, The African family between tradition and modernity Pp.60-77 in *Family, population and development in Africa*. Aderanti Adepoju ed. London, England Zed books
- OPPONG, C. & WÉRY, R., 1994, *Women's roles in Demographic Change in Sub-Saharan Africa* IUSSP, Policy and research papers. Liège Belgium.
- OPPONG, C., 1997, « African family systems and socio-economic crisis », pp. 158-182 in *Family, population and development in Africa*. Aderanti Adepoju ed. London, England Zed books.
- UNITED NATIONS, 1995, *The World's Women 1995*, Trends and Statistics. New York : United Nations.
- VAN BEEK, W., 1987, *The Kapsiki of the Mandara Hills*. Prospect Heights, Waveland Press.